

Journal de Crivelli

Il me paraît d'ailleurs de vous faire connaître la seule marche que vous ayez encourue à l'usage pour parvenir à l'acquiescement de mes ordonnances.

L'intermédiaire des Bragance ou de tout autre agent, est d'ailleurs parfaitement inutile; le service du Trésor impérial est organisé à Rome depuis le 1^{er} Janvier dernier à l'infatigable de nos deux autres Départemens de l'Empire. La seule difficulté à laquelle vous ayez à recourir aujourd'hui est celle de M. le Prêtre sur les mandats duquel vous devez toucher pour tous les Mensualités de l'École.

Rien ne doit plus retarder vos payemens et dans la dernière quinzaine de chaque mois. Les échecs sont permis pour que vous touchiez le montant de mes ordonnances.

À l'égard du supplément de crédit que vous, Monsieur, vous aviez annoncé, il est effectivement de 25000 f. mais cette somme a pour objet le payement des Pensions de l'Église d'Hollandaie qui sont tant à Paris qu'à Rome et mon ordonnance du 8 avril de 1805. forme le montant des sommes destinées à ceux de cet église qui sont dans votre école pour toute l'année 1811. Vous ne recevrez donc les annuités que les 8000 f. formant à peu près le 1/2 de 100,000 f. de crédit, sans accomplir lorsque vous m'avez rendu le compte de votre gestion de l'année.

J'ai eu, Monsieur, nécessaire d'entrer dans toutes ces explications pour vous rassurer sur le service de l'École à Rome qui ne tardera qu'à nous de faire marcher en réglant votre administration intérieure d'après les espérances qui vous sont allouées et qui ont suffi jusqu'ici au maintien de cet établissement.

J'ai l'honneur de vous en adresser une considération
Le Ministre de l'Intérieur
Comte de Castellane
Moutaieu

Monsieur

J'ai reçu la lettre de Monsieur de la Roche en date du 20. de ce jour par laquelle elle m'a fait connaître que vous m'avez adressé l'ordonnance pour les fonds de l'École de Rome depuis janvier jusques et compris le 31. mai 1811. et qui sont entrés dans la caisse de l'École de Rome le 13. de ce mois. Je suis surpris de voir dans votre lettre de ce jour que vous me parlez d'un défaut d'ordre dans ma sup-
plémentaire et ce qui regarde le mandat de payement de Janvier 1811. Je ne puis que vous recommander de ne pas toucher ce mandat quand l'ordonnance est parvenue à la préfecture, car le paiement dépend de ce que je vous envoie. Je n'ai rien reçu jusqu'au 31. de ce mois. Les premiers mandats de l'ordonnance n'ont été envoyés que le 23. de ce mois. Je vous prie de m'adresser l'original de l'ordonnance qui m'a été envoyée le 13. de ce mois. Je vous prie de m'adresser l'original de l'ordonnance qui m'a été envoyée le 13. de ce mois. Je vous prie de m'adresser l'original de l'ordonnance qui m'a été envoyée le 13. de ce mois.
** J'ai reçu l'original de l'ordonnance de l'École de Rome le 23. de ce mois. Je vous prie de m'adresser l'original de l'ordonnance qui m'a été envoyée le 13. de ce mois.*

31. mai 1811

257

a J. C. le Ministre de l'Interieur

Monsieur

J'ai recu la lettre de V. E. datée du 20. par laquelle elle me raporte l'ordonnance de V. E. par laquelle elle a ordonné que les fonds de l'Ecole de Rome

depuis jaur. jusqu'à et compris le 1390. f. des fonds a l'entretien de la maison de l'Etat de l'ancien hollandois

53050. f. ~~de l'Etat~~ d'un défaut d'ordre dans ma comptabilité

ce qui regarde le mois de Janvier. J'ai remarqué que je suis parvenu à cet égard que je ne puis

toucher ces fonds que quand l'ordonnance est parvenue à la préfecture, la chose ne dépend pas de moi

si j'en ai recu que l'arrêté des premiers 5000 f. ordonnés par V. E. le 23. Janvier

elle même m'en a expliqué la cause de ce retard sans la lettre du 8. avril

- " Vous avez sans doute déjà recu les mois de
- " Juin et Mars et vous ne tarderez pas
- " à toucher celui de Janvier dont le paiement a
- " été retardé par quelque erreur de la
- " Service du Trésor impérial fut organisé dans
- " le Etat Romain &c.

C'est est maintenant régularisé j'ai remboursé M. Carbonio des avances qu'il avait faites pour l'Ecole

de Rome est maintenant régularisé au moyen de la somme prise par V. E. en tout objet m'embarras

encore j'ai exposé à V. E. dans plusieurs de mes précédentes lettres, c'est l'impossibilité ou je

me trouve d'acquiescer les retenues sur les payes aux pensionnaires qui en vertu de l'arrêté

de V. E. ont cessé d'être quittés l'Ecole un an plutôt par que j'ai été forcé d'inscrire à cette caisse des retenues

ou il y a maintenant un vide de 1787. Par 9 h 00

* protestation
et de la somme
payement de
et de Mars

Le compte de chaque année Depuis que j'administre l'école
 et présente le compte de chaque année et présente un
 déficit parce qu'il y a ^{un} constamment dans le cours
 de chaque ~~ou~~ du sujet de Dépense ^{indispensables} nécessaires à
 l'Établissement, ~~quelques~~ ^{d'autres} imprévues et enfin pendant
 quelque temps un surcoût de Pensionnaire. à la mort de
 mon prédécesseur il ~~me~~ ^{me} restait à faire des dépenses ~~en~~
 d'achat ~~de changement et réparation de l'établissement et réparations~~
 pour approprier la Villa mesme à son usage
 d'habitation c'est depuis bien des années un édifice
 inhabité et à propre abandonner. Le complément des
 Mobiliers qui ~~ont~~ ^{ont} été opérés par depuis a aussi été chaque
 année un objet de Dépense inévitable. Si l'on
 considère combien, après le paiement de Dépense
 pour il n'y a ~~rien~~ ^{rien} pour répondre pour les dépenses
 diverses et d'entretien de la Courvinaire que j'ai
 les ai employés avec la plus exacte économie. n'ayant
 + mesuré les fonds
 de l'école que
 de 400 en
 3. années pendant
 les quelles par les
 de change les fonds
 affectés à l'école
 sont ~~entièrement~~
 une réduction qui
 vaudrait environ
 un déficit
 le nombre
 Si j'eusse obtenu ce que j'ai toujours sollicité et
 de dire de combler le déficit de chaque année
 je serais au pair quoiqu'il m'ait pu faire il
 m'a toujours été impossible de recouvrer un
 annuité par l'octroi comme j'en étois flatté
 pour ne pas importer N. C. de cet objet.
 L'année 1810 a été la plus surchargée
~~de l'année~~ : Maintenant que l'Établisse-
 ment est un peu plus régularisé pour
 l'arrivée et la ^{partir} sortie de Pensionnaires il ne manque
 plus que les moyens de solder ceux qui les retiennent et
 les voyages de ceux qui ont quitté l'école une année
 plutôt qu'on ne l'aurait prévu. ces jeunes gens vont
 se trouver dans un extrême embarras si N. C. ne me
 procure bientôt ~~un~~ ^{un} moyen de les en tirer. Les fonds de
 1810 ^{font} ~~étaient~~ irrévocablement perdus et qu'il n'y ait moyen de
 les rétablir ce qui manque à la caisse des retenues que sur
 les fonds même de l'année ne seroit il pas possible de
 me faire toucher par anticipation une somme de 8000
 qui se payeroit ^{ou} par parties sur les mois subséquents
 ou en totalité sur le ~~des~~ ^{des} depuis un an de l'année. C'est
 à dire la diminution du nombre de Pensionnaires d'une
 part

+ mesuré les fonds
 de l'école que
 de 400 en
 3. années pendant
 les quelles par les
 de change les fonds
 affectés à l'école
 sont ~~entièrement~~
 une réduction qui
 vaudrait environ
 un déficit

le nombre

et ce que l'Ecole Pontificale n'ayant plus besoin de
 l'intermédiaire de Paroissiens sont deux avantages ^{qui}
 encore plus susceptibles et qui sont j'en espère l'effet
 qu'à la longue.

Je supplie instamment V. E. d'prendre ma lettre en
 considération et d'être convaincu que j'ai fait et
 ferai constamment tout ce qui est en moi pour ^{la} servir
 dans la sollicitude pour l'Ecole de Rome.